

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_098

L'an deux mille vingt et un, le premier juin à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 26 mai 2021

OBJET : APPEL A PROJET AVELO2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Céline BOURSIER ; Mathias LAVOLE à Véronique MOREL ; Suzy REY à Martine MACHON ; Raphael MAISONNIER à Birgitta RENAUDIN ; Bruno STASIAK à Pierre FAYARD

CONSIDÉRANT la décision communautaire du 23 mars 2021, ne retenant pas la compétence AOM mais souhaitant garder la capacité d'agir sur les mobilités locales, et notamment en faveur de la mobilité Vélo,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse souhaite développer la pratique du vélo comme moyen de mobilité sur le territoire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Environnement, transition écologique et agriculture du 4 avril à travailler sur les mobilités vélo, et les contributions des communes et leur intérêt concordant sur la thématique,

CONSIDÉRANT l'Appel à projet porté par l'ADEME intitulé AVELO2 visant à développer le système Vélo dans les territoires, en accompagnant à la définition, à l'expérimentation et à l'animation des politiques cyclables, au travers des 4 axes suivants (voir également l'appel à projet en pièce jointe) :

- Axe 1 : soutenir la stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau du 18 mai 2021 pour porter une réponse à l'appel à projet AVELO2,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (32 POUR)

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une candidature à l'appel à projet AVELO2 émis par l'ADEME, pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces administratives et techniques liées à l'Appel à projet et nécessaires à la candidature.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 3 juin 2021,

La Présidente
Anne LENFANT

